

Politique

Audit des partenaires de mise en œuvre

Adoptée par le Conseil d'administration de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM)

Dernière mise à jour : Décembre 2023



PRÉAMBULE

La lutte contre les violences basées sur le genre en Mauritanie est une mission cruciale qui requiert l'engagement et la collaboration de divers acteurs. Dans la mise en œuvre de ses divers projets visant à sensibiliser, éduquer et apporter un soutien aux victimes, l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM) reconnaît l'importance fondamentale de la sélection judicieuse de partenaires de mise en œuvre. Ces partenariats sont les piliers sur lesquels repose le succès des initiatives de l'association et la réalisation efficace de ses objectifs et de sa mission.

La réalisation d'un audit préalable des partenaires de mise en œuvre revêt ainsi une importance stratégique incontestable. Cet examen approfondi des organisations partenaires s'érige comme un garde-fou essentiel pour garantir la qualité, la crédibilité et la pertinence des interventions déployées. Il s'agit d'une démarche proactive visant à optimiser l'impact des actions entreprises par l'ADFM, dans le respect des spécificités socioculturelles de la Mauritanie.

Étapes du processus de sélection des partenaires

Recherche initiale

Nous effectuons une recherche préliminaire afin d'identifier les organisations existantes qui pourraient potentiellement devenir nos partenaires. Nous consultons des bases de données, des rapports gouvernementaux, des organisations de la société civile et d'autres sources pertinentes à cet effet.

Prise de contact avec les parties prenantes locales

Nous rencontrons les représentants locaux, des ONG, des autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes afin de recueillir des informations sur les organisations potentielles. Nous évaluerons la réputation, l'acceptation et la crédibilité de ces organisations au sein de la communauté.

Analyse des capacités

Nous évaluons les capacités techniques de nos partenaires potentiels en examinant leurs compétences, leur expérience et leurs ressources humaines.

Évaluation de l'expérience passée

Nous sollicitons des références et scrutons les expériences antérieures des organisations avec qui nous envisageons de collaborer pour la mise en œuvre de nos projets, en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation aux violences basées sur le genre.

Examen des politiques et des valeurs

Nous nous assurons que les partenaires choisis partagent les valeurs du projet et de l'ADFM et qu'ils ont des politiques inclusives et respectueuses des droits humains, en particulier en ce qui concerne les questions de genre.

Évaluation des capacités de suivi et d'évaluation

Nous vérifions que les partenaires ont des mécanismes solides de suivi et d'évaluation pour évaluer l'impact du projet.

Consultation communautaire

Nous impliquons la communauté dans le processus d'audit pour recueillir des commentaires sur les partenaires potentiels.

Évaluation des risques

Nous identifions les risques associés à chaque partenaire et développons des plans d'atténuation.

Sélection des partenaires

Sur la base des informations recueillies, nous établissons une liste restreinte de partenaires potentiels qui répondent aux critères définis afin d'organiser des entretiens approfondis pour évaluer leurs capacités et leurs engagements.

Préparation des accords de partenariat

Une fois les partenaires sélectionnés, nous rédigeons des accords de partenariat clairs et détaillés définissant les rôles, les responsabilités, les objectifs et les modalités de collaboration.

Mise en place d'un plan de suivi continu

Nous établissons un mécanisme de suivi continu pour évaluer la performance des partenaires tout au long du projet.

Critères de sélection des partenaires

1. Expérience passée : évaluation de l'expérience des partenaires potentiels dans la mise en œuvre de projets similaires, en particulier ceux liés à la lutte contre les violences basées sur le genre.
2. Expertise Technique : Analyse des compétences techniques des partenaires dans le domaine spécifique de l'intervention, telles que la sensibilisation, la formation, la protection des droits, etc.
3. Connaissance du contexte local : Vérification de la compréhension approfondie par les partenaires potentiels des dynamiques culturelles, sociales et économiques de la Mauritanie.
4. Réputation et crédibilité : Considération de la réputation et de la crédibilité des organisations dans la communauté, en particulier en ce qui concerne leur engagement envers la lutte contre les violences basées sur le genre.
5. Politiques d'égalité des genres : Analyse des politiques internes des organisations partenaires en matière d'égalité des genres et d'inclusion, pour assurer une harmonie avec les valeurs de l'ADFM.
6. Capacités de suivi et d'évaluation : Analyse des capacités des partenaires en matière de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données, l'analyse de l'impact, et la reddition de comptes.

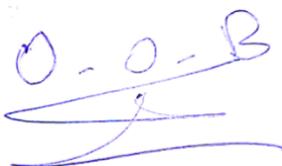
7. Engagement communautaire : Évaluation de l'engagement des partenaires potentiels envers la participation communautaire, l'écoute des besoins locaux et l'adaptation des interventions en conséquence.
8. Adhésion aux droits humains : Confirmation que les partenaires partagent les valeurs fondamentales des droits humains et qu'ils adhèrent aux principes de non-discrimination et de respect des libertés individuelles.
9. Éthique : Analyse des politiques éthiques des partenaires potentiels pour garantir des pratiques conformes aux normes éthiques les plus élevées.
10. Référencement : Obtention d'au moins une recommandation d'une autre organisation de la société civile certifiant l'intégrité et les valeurs du partenaire concerné.

Révision de la politique

Cette politique d'**Audit des partenaires de mise en œuvre** sera examinée annuellement pour garantir sa pertinence et son efficacité. Toute modification sera approuvée par le Conseil d'Administration.

Adhésion et signatures

En signant cette politique nous réaffirmons notre engagement à mener une évaluation systématique et rigoureuse des organisations avec lesquelles nous collaborons. Cet engagement démontre notre volonté de garantir la qualité, la transparence, et l'efficacité de nos partenariats.



Oumou Oumar Bâ
Directrice Générale

Date : 2023-12-17



Haby Mamadou Dia
Présidente du Conseil d'administration

Date : 2023-12-17